

vous propose une journée de formation sur le thème :

Droits et devoirs de l' élu-e minoritaire dans un conseil municipal.

Le samedi 13 juin 2009 de 10h00 à 18h30

**CISP Kellermann
 17 boulevard Kellermann
 75013 Paris**

Métro Ligne 7 : Porte d'Italie
 Tramway T3 : Porte d'Italie

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	350 €
- de 1000 à 3500	400 €
- de 3500 à 5000	450 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	550 €
- de 20000 à 50000	600 €
- de 50000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	800 €
Conseillers Généraux et Régionaux	800 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

**Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)
 Droits et devoirs de l' élu-e minoritaire dans un conseil municipal.**

organisée par Formation et citoyenneté,

Le samedi 13 juin 2009, au CISP Kellermann, 17 boulevard Kellermann, 75013 Paris.

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom :	Conseil général :	Signature de l' élu-e inscrit-e à la journée :
Prénom :	Conseil régional :	
Adresse :	Collectivité territoriale :	
	Commune de :	
Code Postal :	Nombre d'habitants (pour les élus communaux) :	Signature du responsable avec cachet :
Ville :		
E-mail :		
Fonction élective :		

CACHET

Droits et devoirs de l'élue minoritaire dans un conseil municipal.

Animation : **Raymond Avrillier**, ancien élu de Grenoble, aussi bien dans la minorité que dans la majorité, auteur de : *Le système Carignon*, Ed. la Découverte.

Matinée

10h00 Accueil.

10h15 Proposition de méthode pour être efficace et tenir dans la durée.

11h15 Connaître les compétences, fonctionnements, obligations des instances locales.

12h15 Connaître le « groupe ville », intercommunalités et satellites municipaux.

13h00 Déjeuner.

Après-midi

14h00 La malette de l'élue : où sont les documents et informations essentielles.

15h00 Comment accéder aux informations.

16h00 Pause.

16h15 Comment proposer ou contester.

17h00 Comment informer relais, mouvement et population.

18h00 L'élue et le mouvement en appui.

18h30 Clôture de la journée.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

